

## Bourse Fondation UQTR et Syndicat des chargés de cours

Cette bourse offre un appui financier individuel ou en équipe. Elle s'adresse aux personnes chargées de cours qui peuvent mener le projet de recherche de manière individuelle ou en équipe.

### 1. Objectifs de la bourse

- Initier ou soutenir les activités de recherche des personnes chargées de cours.
- Offrir aux personnes étudiantes une formation de grande qualité en recherche.

### 2. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, la personne chargée de cours doit avoir obtenu son droit de rappel. Précisons que la personne chargée de cours doit également être le ou la chercheur.e principal.e du projet.

### 3. Critères d'évaluation

#### Projet de recherche (75 pts)

- Originalité et contribution à l'avancement des connaissances
- Problématique, approche théorique et objectifs de recherche
- Pertinence de l'approche méthodologique
- Pertinence des activités de diffusion prévues
- Retombées du projet en matière de formation des personnes étudiantes
- Calendrier et prévisions budgétaires

#### Dossier de la personne chargée de cours (*curriculum vitae*) (25 pts)

- Réalisations en recherche : participation à une équipe de recherche, activités de mobilisation, publications, communications, colloques, participation à des processus d'évaluation par les pairs, bourses, subventions, etc.
- Activités d'enseignement ou autres activités professionnelles

### 4. Évaluation de la demande

L'évaluation des demandes reçues se réalisera conjointe par des personnes représentantes du Décanat de la recherche et de la création et du Syndicat des chargés de cours.

### 5. Soumission de la demande

Retourner le tout, par courriel, à madame Valérie Baril-Sabourin (Valerie.Baril-Sabourin@uqtr.ca).

## 6. Description et valeur de la bourse

Le financement maximal est de **7 500 \$** par année. Les dépenses admissibles et non admissibles sont les mêmes que celles autorisées par les organismes subventionnaires (FRQ, CRSH, CRSNG, IRSC).

Les montants qui seront octroyés pour la réalisation des projets retenus seront disponibles dans un UBR spécifique au nom du responsable du projet au courant du mois de **février 2026** et la somme devra être dépensée avant la fin du mois de mars 2027. Le Décanat de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP) est chargé de gérer le budget, sur délégation du Vice-rectorat aux études et à la formation (VREF).

Exemples de dépenses admissibles	Exemples de dépenses non admissibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'engagement de personnel requis pour la réalisation du projet.</li> <li>Les frais de droits d'auteur, de reprographie, de télécopie, d'achat de matériel didactique, de déplacement et de participation à un colloque ou congrès (jusqu'à concurrence de 10 % du montant total attribué au projet).</li> <li>Les dépenses d'acquisition de logiciels ou d'équipements informatiques ou technologiques si elles sont justifiées par la nature du projet<sup>1</sup>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les dépenses récurrentes pour assurer la pérennité du projet au terme de ce dernier.</li> <li>Les dépenses consacrées à des tâches normalement assumées par un professeur, un chargé de cours.</li> <li>Toute dépense non justifiée.</li> </ul>

## 7. Format de la demande

Une fois votre demande complétée, veuillez l'enregistrer en **format PDF**, en spécifiant votre nom dans le nom du fichier enregistré. Acheminer le tout par courriel et joindre tous les documents pertinents (CV et autres documents en lien avec le projet, s'il y a lieu).

### Normes de présentation de la demande (maximum 3 pages)

- Marges : 2 cm partout (haut, bas, gauche, droite)
- Police : Times New Roman (12 points)
- Interligne simple
- Pied de page : Indiquer votre nom complet et votre département

### Autres informations

- Indiquer s'il dagit d'une première demande ou d'un renouvellement.
- Identifier clairement les critères de la bourse auxquels vous répondez (voir point 3 de ce document).
- Rédiger le texte dans un langage clair en évitant un jargon trop technique.
- Définir les acronymes et les abréviations lors de la première occurrence.

### Certification

Dans l'éventualité d'une acceptation de la demande de financement, le requérant ou la requérante doit obtenir, s'il y a lieu, les certificats nécessaires (éthique, bons soins aux animaux, biosécurité) avant de débuter sa recherche.

---

<sup>1</sup> Il est important de noter que tout matériel informatique acquis par l'entremise de la bourse demeure la propriété de l'UQTR.



Aucune attribution budgétaire ne sera faite sans l'obtention du certificat requis. Si vous avez déjà une telle certification, bien vouloir la joindre à votre demande.